

Feuille de route des organisations de la société civile pour accompagner la mise en œuvre du Plan triennal de travail 2020– 2022 de l’ITIE-RDC

1. Introduction

République Démocratique du Congo (RDC) est un pays membre de l’Initiative pour la Transparence dans les industries extractives (ITIE) depuis 2007 et a acquis le statut de pays conforme aux standards ITIE en juillet 2014. Cette conformité a été déclarée par rapport aux exigences ITIE édition 2011 et coïncidait avec l’adoption en 2013 par le Conseil d’Administration de l’ITIE d’une nouvelle édition des règles ITIE, appelée « nouvelle Norme ITIE » telle que révisée et complétée respectivement en 2016 et 2019.

Le pays a été évalué sur fond des exigences de la version 2016 au terme duquel le Conseil d’Administration de l’ITIE a, le 16 octobre 2019, déclaré que le pays a réalisé des « progrès satisfaisant », et qu’il devrait entreprendre 13 mesures **correctives**. Cette deuxième validation coïncidait avec l’adoption par le Conseil d’Administration de la version amendée de la Norme 2019. Les nouveaux standards mettent l’accent sur la divulgation à temps des informations et l’usage de données ainsi que l’intégration de la divulgation dans la pratique normale des gouvernements et des entreprises en matière de déclaration. Plus spécifiquement, la Norme ITIE 2019 contient de nouvelles exigences en matière de transparence des contrats, d’environnement, et d’égalité de genre qui requièrent d’importants efforts, voire d’importantes réformes législatives et structurelles en RDC. Sa mise en œuvre exige un suivi efficace du processus par l’ensemble des parties prenantes au sens large au-delà des membres du Groupe Multipartite.

En ce qui concerne la société civile, la Norme réaffirme le rôle fondamental qu’elle doit jouer pour atteindre les objectifs de l’ITIE. La participation active de la société civile au processus ITIE est essentielle pour que la transparence créée par l’ITIE conduise à une redevabilité accrue. Cependant, l’usage des données et la coordination des actions axées sur des objectifs stratégiques continuent à défier l’efficacité de la société civile dans la mise en œuvre de l’ITIE. En effet, en dépit du travail remarquable réalisé, l’impact des actions de la société civile sur l’ensemble du processus reste mitigé faute d’un plan d’action stratégiques convenu et axé sur les objectifs stratégiques d’une part, et soutenue par toutes les organisations impliquées dans la question des ressources naturelles de l’autre.

Des lors, l’impact de la participation de la société civile dans la réalisation de l’ITIE en RDC reste limité et ne peut que guère impulser le changement des pratiques et les réformes législatives requises pour améliorer la gouvernance des ressources extractives en RDC. En effet, nonobstant les progrès accomplis au terme de la dernière évaluation, le Conseil d’Administration s’est dit préoccupé de la persistance de la corruption dans la gouvernance **des ressources naturelles**. C’est pour faire face à ces énormes défis que la société civile a produit une feuille de route incluant ses objectifs stratégiques en rapport avec la mise en œuvre du processus ITIE et la gouvernance du secteur extractif. Ce plan devrait être perçu comme un outil de travail permettant, d’une part, à la société civile de déployer les actions susceptibles de contribuer à la qualité de la mise en œuvre du programme ITIE en RDC, et d’autre part, améliorer la gouvernance du secteur extractif. La feuille de route informe également des organisations internationales et bailleurs intéressés à appuyer la gouvernance du secteur extractif de la RDC.

Il sied de noter que c'est la deuxième fois que NRCI facilite l'élaboration d'un commun des organisations de la société civile de la RDC impliquées. En décembre 2015, NRCI avait appuyé un atelier similaire avec le concours de la Coordination Nationale de Publiez Ce Que Vous Payez à qui les participants avaient confié le suivi de la mise en œuvre. Tirant leçons des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ce plan d'action, les participants ont confié le suivi de mise en œuvre de cette feuille de route à NRCI.

2. Méthodologie et structure

Le plan d'actions de la société civile a été produit au cours de l'atelier national tenu à Kinshasa du 3 au 5 mars 2020 sur « l'examen du rapport contextuel ITIE-RDC 2017-2018 et l'actualisation du plan de travail de l'ITIE-RDC facilité par NRCI avec l'appui financier de la GIZ. Cet atelier a connu la participation des représentants des principales plateformes et organisations locales et internationales intervenant dans le secteur. Le document est subdivisé en deux points. Le premier dresse, d'une part, les problèmes et défis de gouvernance du secteur extractif, et d'autre part, les défis de mise en œuvre du processus ITIE en RDC.

Le deuxième se concentre sur l'élaboration de la feuille de route proprement dite. Enfin, dans la perspective d'enrichir l'analyse situationnelle et la feuille de route et de stimuler son appropriation par les organisations de la société civile, l'ébauche de la feuille de route a été largement partagée pour commentaires avec les organisations de base et les ONG internationales qui œuvrent dans la gouvernance des ressources extractives en général et la mise en œuvre du processus ITIE en particulier.

3. Limites

Le cadre d'intervention n'indique ni indicateurs, ni les ressources financières et/ou humaines encore moins d'organisations responsables d'activités. Les participants ont estimé que chaque axe peut faire l'objet d'une feuille de route opérationnelle spécifique et très détaillée. De même, les participants ont estimé qu'il serait prématuré de responsabiliser les organisations par axe ni par activité, et que ces discussions peuvent se poursuivre en dehors du cadre d'intervention globale, plus spécifiquement lors d'élaboration des feuilles de route opérationnelles par axe.

4. Contexte de gouvernance du secteur extractif de la RDC et de mise en œuvre du processus ITIE.

Le secteur extractif de la République Démocratique du Congo et la mise en œuvre du processus ITIE rencontrent plusieurs problèmes et défis liés à la gouvernance. Les participants ont relevé plusieurs problèmes et défis notamment :

- La mauvaise gestion dans le processus d'attribution de titres et de contrats dans les secteurs pétrolier et minier marquée par insuffisante clarté des règles précises et systèmes robuste et transparent d'attribution de licences et négociations des contrats de partenariat
- L'existence d'écarts entre les dispositions légales existantes relative au processus d'attribution des titres ou licences sur les ressources minières et pétrolières et leurs pratiques effectives ;

- Le faible contrôle et manque de redevabilité dans le secteur extractif dû la faible implication des institutions publiques de contrôle. Les déclarations tardives des informations et l'insuffisance de débat public ainsi que des réformes institutionnelles et légales requises due à la faible utilisation des données divulguées ;
- L'inefficacité des dispositifs de traçabilité en place dans le secteur d'exploitation minière artisanale qui pérennise la fraude et la contrebande ;
- La persistance des pratiques de corruption dans la gouvernance du secteur extractif ;
- La multitude d'agences de collecte des revenus induisant l'érosion des revenus au budget et le financement des politiques publiques ;
- La divulgation partielle des informations en rapport avec l'exécution de deux volets de l'accord Sino-congolais, à savoir, les financements du Projet Sicominex et des infrastructures et leurs intérêts cumulés ainsi le plan de remboursement ;
- Le retard dans l'exécution de plusieurs activités prévues dans le plan de travail et la feuille de route sur la divulgation de la propriété réelle/effective et des personnes politiquement exposées, et principalement dans la signature du projet de Décret sur la divulgation obligatoire des bénéficiaire effectifs des sociétés extractives ;
- La faible performance des entreprises d'Etat due à la mauvaise gestion et le manque de transparence dans leur gestion ;
- L'absence des règles claires sur la clé de répartition de la quote-part de la redevance minière entre ETDs en cas de chevauchement et superposition ;
- Le faible développement des ETDs hébergeant les projets extractifs à cause notamment la mauvaise allocation des revenus de la redevance minière ce fonds amplifiée par une gestion non transparente ;
- Le retard dans la création du fonds pétrolier pour les générations futures ;
- La gestion non transparente du Fonds Minier pour les générations futures, y compris la non-intégration des dispositions sur la transparence et la redevabilité dans le décret créant le Fonds Minier pour les générations futures ;
- L'absence d'une stratégie globale permettant au pays de tirer profit des minerais classés stratégiques (cobalt, lithium) dans la perspective d'une éventuelle augmentation de la demande globale ;
- La mise en œuvre minimale et la définition imprécise des objectifs de la mise en œuvre de l'ITIE alignés aux défis de gouvernance de la RDC ;
- La non-documentation des écarts entre les textes de loi et les pratiques en matière de publication des contrats en violation des dispositions réglementaires ;
- L'existence d'énormes écarts entre les lois sectorielles et leur mise en œuvre effective ;
- L'absence d'une feuille de route de la société civile incluant les objectifs stratégiques de la société civile ainsi que sa faible capacité à utiliser les données et à influencer les décisions publiques.

Fort de ces éléments des problèmes et défis ci-haut cités, les organisations de la société civile impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC ont décidé de se doter d'une feuille de route dont l'objectif est de cartographier les actions jugées prioritaires et à mettre en œuvre. Ainsi, la présente feuille de route de la société civile comprend huit (8) axes principaux priorisés pour propulser la gouvernance et la transparence dans la gestion du secteur extractif en RDC. Ces axes prioritaires sont :

- La gestion des revenus infranationaux
- La transparence des données des secteurs extractifs

- La gestion des entreprises du portefeuille de l'Etat
- Le processus d'attribution de licences et contrats
- L'exécution de l'accord Sino-congolais, en l'occurrence les financements du projet minier Sicominex et des infrastructures
- Les organes du contrôle institutionnels dans le secteur extractif
- La lutte contre la corruption dans le secteur extractif en RDC
- La gouvernance du processus ITIE-RDC

Cadre d'intervention

N°	Axes	Résultats	Stratégie	Activité	Période
Objectif spécifique 1: Les revenus infranationaux exclusivement alloués au développement d'infrastructures et projets d'intérêt communautaire de manière transparente et redevable					
01	Axe 1: Gestion des revenus infranationaux	<ul style="list-style-type: none"> - Les mesures d'application relatives à la répartition de la quotité de la redevance minière entre ETDs en chevauchement et superposition sont adoptées. - Les actes réglementaires relatifs à la gestion de la dotation de 0,3% est adoptée. - L'installation des structures locales de développement (CLD, CLS) réalisée dans les zones productrices. - Les ETDs et les entités de liaison rendent publiques et accessibles les informations sur la gestion des fonds leurs alloués dans le cadre du secteur minier et pétrolier. - Les animateurs des institutions ci-haut sont renforcés en capacité de gestion La société civile, y compris les organisations de base participent dans la gestion responsable des revenus et les reformes subséquentes. - La gestion des revenus infranationaux audités par les institutions de contrôle et les rapports 	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un draft d'Arrêté, le partager pour commentaire, le valider et le déposer aux ministères concernés. - Elaborer le projet d'arrêté portant manuel des procédures et modalités de gestion de la dotation pour le développement communautaire. - Faire le plaidoyer en vue d'obtenir la publication des actes réglementaires restants pour l'effectivité de la dotation pour le développement communautaire. - Documenter l'impact de l'allocation des revenus infranationaux ainsi que les déviations entre la loi et les pratiques et informer le débat public. -S'appuyer sur les membres de la SC afin de faire émerger le débat y compris au sein du Groupe Multipartite. 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer le projet d'arrêté ; Organiser les réunions de récolte des améliorations de la proposition d'arrêté. - Inscrire la question à l'ordre du jour du conseil des ministres Vulgariser l'arrêté. -Organiser des réunions, publier des communiqués de presse et inscrire la question aux réunions du comité exécutif et au conseil des ministres. -Faire les évaluations se fasse dans les pools. -Organiser des réunions préparatoires avec les délégués. - Documenter le cas afin de s'appuyer sur les rapports ITIE pour améliorer la qualité des informations. 	

		rendus publics.	-Faire les échanges d'expériences entre ETDs et entre communautés.			
	Axe 2 : Divulgence des données du secteur extractif	<ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes nationaux du gouvernement et des entreprises publient régulièrement et systématiquement les contrats du secteur extractif sur les sites internet des ministères de tutelle Le projet de Décret sur la propriété effective est signé. - Les données relatives aux propriétaires effectifs sont disponibles sur les sites internet /rapport ITIE. - Toutes les données financières et contextuelles des entreprises/régies/entités sont disponibles sur les sites internet/rapport ITIE. - Toutes les statistiques de production et des exportations sont systématiquement publiés par les services habilités. - Les résumés des EIES, PGES et PAR sur le site de la CTCPM et des entreprises minières. - Le Plan d'Atténuation et de réhabilitation (PAR), l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan de Gestion Environnementale et sociale (PGES), Plan d'Ajustement Environnemental (PAE) sont disponibles et accessibles. - Les informations sur la gestion de l'environnement y compris les paiements y relatifs sont documentées et mises à la disposition du public. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participer à l'élaboration de la feuille de route sur l'intégration de la divulgation dans les systèmes nationaux du gouvernement et des entreprises adoptée et appliquée. - Faire l'audit des contrats manquants et maintenir le suivi et le plaidoyer pour une publication exhaustive et régulière des contrats - Plaider auprès des entreprises, institutions et services étatiques pour une publication exhaustive et régulière des contrats - Implication de journalistes dans la sensibilisation des données d'utilisation des revenus de secteur extractif. - Evaluation trimestriel de la mise en œuvre du plan de travail ITIE-RDC. - Mener le plaidoyer auprès des autorités compétentes pour la divulgation des résumés des EIES, PGES et PAR sur le site de la CTCPM et des entreprises minières. - Suivi des entreprises sur la publication des leurs états financiers. - Mener un plaidoyer auprès des EPEs et services étatiques de rendre opérationnel et à jour leurs sites web. 	<ul style="list-style-type: none"> -Faire un plaidoyer, auprès des entreprises, institutions et services étatiques pour une publication exhaustive et régulière des informations et des contrats. - Appuyer la finaliser du projet de décret sur la propriété effective par le Comité Exécutif et sa transmission pour signature. -Plaidoyer à la primature pour signature du projet de Décret soumis. -Disséminer le Décret auprès des parties prenantes. -Sensibiliser les entreprises et membres du gouvernement pour la divulgation. -Sensibiliser les entreprises et membres du gouvernement pour la divulgation -Initier un formulaire de déclaration de la propriété effective et un canevas de registre de propriétaires effectifs et PPE. - Sensibiliser les entreprises et régies sur les déclarations exhaustives. - Organiser des réunions avec les parties prenantes/ministère des finances/ cour de compte/ assemblée nationale sur la pertinence de retracer l'utilisation 		

				<p>des revenus du secteur extractif</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser la réunion avec le ministre du portefeuille pour obtenir la publication par les entreprises de leurs états financiers - Mener des études de cas basés sur les données divulguées - Mener une étude sur les pratiques de divulgation des données dans le secteur pétrolier. - Mettre à jour les formulaires de déclaration du projet Sicomines en assurant qu'ils ressortent les différents aspects. -Formation des acteurs de la société civile et des organes de contrôle sur l'analyse et l'utilisation des contrats et données divulguées pour l'accroissement de la redevabilité. - Mener un plaidoyer auprès des autorités compétentes et entreprises minières pour la divulgation des résumés des EIES, PGES et PAR, PAE. - Mener un plaidoyer pour exiger la traçabilité de l'affectation des Fonds et taxes perçus pour la réhabilitation de l'environnement. -Mener un plaidoyer pour l'intégration des paiements environnementaux dans le périmètre ITIE-RDC. 	
Objectif spécifique 3 : Renforcer la transparence et la redevabilité dans la gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat du secteur extractif					
03	Axes 3 : La	-	Chaque EPE dispose d'un site web et publie	- Etude/dresser un état de lieu sur le	

	gouvernance des entreprises du portefeuille de l'Etat	<p>régulièrement des rapports annuels basés sur des standards internationaux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les états financiers des EPES sont disponibles sur leurs sites internet (du ministère des finances/mines/ITIE - Un projet d'un acte réglementaire précisant les relations financières entre l'Etat et les EPE est élaboré transmis au gouvernement pour signature Toutes les ventes ou location des actifs impliquant les EPE sont soumises à l'appel d'offre conformément au code minier. - Les contrats de performance des EPE sont publics, disponibles et accessibles. - La loi sur l'accès à l'information est finalisée et promulguée. - Le processus de réforme des EPE est finalisé et toutes les EPE sont effectivement gérées selon les règles des sociétés commerciales au sens du traité OHADA. - Le débat public sur la gouvernance des EPE accru et des reformes requises déclenchées. 	<ul style="list-style-type: none"> -Etablir un dialogue permanent avec le ministère du portefeuille et le Conseil Supérieur du Portefeuille, les responsables des EPE ainsi que les organes de contrôle nourri sur les évidences. -Faire le suivi de l'élaboration d'un décret qui clarifie les relations entre les entreprises et l'Etat. - Inscrire la question de la publication des contrats de performance à l'ordre du jour des réunions du comité exécutif. - Influencer les programmes des bailleurs, partenaires financiers et en développement à travers de publications et le suivi régulier des engagements de la RDC dans le cadre de programme d'engagement. -Renforcer les capacités des médias sur la gouvernance des EPE y compris les bonnes pratiques régionales et internationales. - Mener une campagne nationale sur la gouvernance des entreprises publiques. 	<p>système d'attribution de licences détenues par les EPE et son impact sur la gouvernance des ressources et les revenus.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer au Comité Exécutif une note d'orientation sur le processus d'attribution de licences au sein des EPE. - Appuyer les EPE à mettre en place un système robuste et transparent d'attribution de licences conforme aux lois de la RDC et standards internationaux. - Etude sur les méthodes de valorisation de production et de l'exportation des EPE -Faire une étude de divulgation des informations par les entreprises. - Publier annuellement un rapport dressant un état de lieu de gouvernance/ performance des entreprises publiques. -Proposer un draft du décret qui clarifie les relations entre les entreprises et l'Etat. - Proposer une liste d'indicateurs de performance calqués sur les EPE dans le cadre de programmes d'engagement entre le gouvernement de la RDC et ces principaux bailleurs. 	
Objectif spécifique 4 : Appuyer la mise en place un système robuste et transparent d'attribution des licences et de signatures des contrats (Mines, pétrole et Gaz)					
04	Axes 4 : Le	<ul style="list-style-type: none"> - Un inventaire de la validité des licences par 	<ul style="list-style-type: none"> - Procéder à un inventaire de la 	<ul style="list-style-type: none"> Faire un inventaire de la validité des 	

	processus d'attribution de licences et contrats	<p>zone géographique et par filière dressé et les registres actualisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un état de lieu des règles et pratiques d'attribution de licences et contrats et impact sur la gouvernance des ressources dressé. - Les règles et le processus d'attribution de licences et négociations des contrats reformés et appliqués. - La RDC dispose d'une ou des directive(s) qui encadre(nt) le processus de négociation des contrats du secteur extractif. - Les contrats sont publiés et accessibles 	<p>validité des licences par zone géographique et par filière dressé et les registres actualisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire un suivi pour la mise en œuvre de la politique de la publication des contrats et licences. - L'implication des journalistes font un suivi citoyen des processus d'attribution des licences et de signature des contrats. - Mener le plaidoyer auprès des autorités sur la problématique du respect du cadre légal et de la transparence dans le processus d'attribution des licences et de signature des contrats. Ceci inclut élaborer un plan de plaidoyer Mener un plaidoyer sur les modèles types des contrats. - Sensibiliser les journalistes sur les risques de corruption liés au processus d'attribution des licences et de signature des contrats et leurs impacts sur la gouvernance. 	<p>licences par zone géographique et par filière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire l'inventaire des contrats existants signés non divulgués - Produire des modèles types de contrats miniers, pétroliers et Gazier conforme à la loi. - Mener des plaidoyers auprès du Gouvernement pour l'adoption des modèles types de contrats. - Vulgariser les modèles types des contrats miniers, pétroliers et Gaziers auprès des parties prenantes. - Mener un plaidoyer pour la révision des contrats miniers et pétroliers. - Mener le suivi de l'exécution des contrats publiés. - Former des journalistes sur les techniques de monitoring et d'investigation. - 	
Objectif spécifique 5 : Renforcer la transparence et redevabilité dans l'exécution de l'accord adossé Sino-congolais					
O5	Axes 5 Gestion du projet SICOMINES	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations relatives à l'exécution de l'accord adossé Sino-congolais (SICOMINES et infrastructure sont mises à jour et régulièrement publiées. -Sicomines déclare exhaustivement les informations requises selon le format ITIE au même titre que toutes les autres compagnies. 	<ul style="list-style-type: none"> - mise à jour des annexes aux contrats (avenants et tout autre document en liens avec le projet). - Mise à jour de la liste des infrastructures à financer année par année. - Plaidoyer pour publication le plan de remboursement des financements 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener un plaidoyer auprès des ministères de tutelles pour l'évaluation du projet SICOMINES dans tous ses volets. - Plaidoyer en direction des organes de contrôle en vue d'auditer l'exécution. - En fonction des résultats, 	A cours terme, avant la validation. (Avril 2021)

			<p>chinois et leurs intérêts.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer la redevabilité et la transparence sur le mécanisme de financement du projet, la production et le remboursement du prêt. - Identifier les informations manquantes clefs devant faciliter/renforcer la transparence et la compréhension dans l'exécution des engagements contractuels ainsi que la redevabilité des gestionnaires la gestion des f. 	<p>entreprendre les actions correctives de l'accord, en particulier les financements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener une étude sur l'exécution de l'accord avec accent sur les décaissements de deux volets, leurs intérêts cumulés ainsi que la production de Sicominés et le remboursement des financements chinois. - Proposer une fiche de collecte des données adaptées aux besoins actuels de la mise en œuvre du projet SICOMINES. -Former et sensibiliser la presse pour suivre la mise en œuvre du projet. 	
Objectif spécifique 6 : Les données ITIE et les contrats divulgués effectivement utilisés par les institutions en charge de contrôle pour des fins de contrôle et des réformes de la gestion du secteur					
06	Axe 6 : Lutte contre la corruption dans le secteur extractif en RDC	<ul style="list-style-type: none"> - Les institutions publiques, y compris les cours et tribunaux utilisent les données soit à des fins de réformes, soit de contrôle ou encore établissent les responsabilités le cas échéant. - = - Les cours et tribunaux sont saisis sur les irrégularités soulevées par les rapports ITIE, établissent les responsabilités et sanctionnent les auteurs. - L'assemblée nationale, le sénat, la cours des comptes, les assemblées provinciales et les conseils communaux exercent un contrôle efficace sur la gestion du secteur extractif et publient leurs rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> - Redynamiser le cadre de synergie et de dialogue permanent entre la société civile et les parlementaires. - Mener des plaidoyers auprès des acteurs judiciaires et politiques pour obtenir les Sanctions des cas de corruption et fraudes. - Mener un plaidoyer pour le contrôle effectif des organes habilités (le parlement, la cours de compte, les commissaires aux comptes). - Mener un plaidoyer pour l'opérationnalisation effective de la cour de compte. - Mener un plaidoyer pour la 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des ateliers de renforcement des acteurs de contrôle et media sur l'utilisation des données. - Faire le monitoring des cas de corruption dans le secteur. - Sensibiliser les animateurs des organes de contrôle et judiciaire sur la pratique de la corruption dans le secteur extractif. - Déposer des plaintes pour les cas avérés. - Renforcer des capacités des membres de la cour sur l'ITIE, de 	

			<p>promulgation de loi protégeant ceux qui dénoncent des cas de corruption.</p>	<p>la société sur les mécanismes de fonctionnement de la cour de compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mener un plaidoyer auprès du chef de l'état des responsables de la cour. - Mener un plaidoyer auprès du gouvernement pour la mise à disposition des moyens de fonctionnement de la cour. - Mener un plaidoyer pour la loi anti-corruption. - Prendre l'initiative des propositions du texte de la loi anti-corruption et création de l'agence de la lutte contre la corruption. - Mener une étude de cadrage//réflexion stratégique sur la lutte contre la corruption dans le secteur extractif. 	
Objectif spécifique 7 : Réduire les pratiques de corruption dans le secteur extractif					
07	Axe 7 : Lutte contre la corruption dans le secteur extractif en RDC	<ul style="list-style-type: none"> - Les pratiques de corruption documentées, les rapports publiés et les poursuites judiciaires engagées. - Les comptes des institutions publiques, en particulier les régies financières régulièrement sont audités et les conclusions sont publiées. - La société civile dispose d'une stratégie commune de la lutte contre la corruption dans le secteur extractif. - Les recettes du secteur extractif au budget accrues 	<ul style="list-style-type: none"> -Documenter et rendre public et accessible le rapport sur les pratiques de corruption dans le secteur extractif (Mines, Pétrole et Gaz). - Sur base des faits documentés, intensifier les campagnes contre la corruption dans le secteur extractif -Faire de Plaidoyer auprès des organes de contrôle et des autorités politico, administratives, sécuritaires et judiciaires pour leur implication dans la 	<ul style="list-style-type: none"> -Faire le monitoring, documentation, l'enquête de toutes les formes de la pratique de corruption dans tous les secteurs sur base des données ITIE et autres données du secteur. -Dénonciation et débat sur les cas avérés des trafics d'influence dans le secteur. -Réfléchir et proposer la définition actualiser de la PE et des PPE. -Plaidoyer pour la signature et 	

			<p>lutte contre la corruption dans le secteur extractif.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Mettre sur pieds une politique claire de lutte contre la corruption dans le secteur. -Les autorités politico, administratives, sécuritaires et judiciaires enquêtes sur les pratiques de corruption et sanctionnées les responsables. -Mener un plaidoyer auprès des acteurs judiciaires et politique pour obtenir les Sanctions des cas de corruption et fraudes. -Mener un plaidoyer pour le contrôle effectif des organes habilités (le parlement, la cours de compte, les commissaires aux comptes). -Mener un plaidoyer pour l'opérationnalisation effective de la cour de compte. -Mener un plaidoyer pour la promulgation de loi protégeant ceux qui dénoncent des cas de corruption. 	<p>publication du décret sur la PE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Plaidoyer pour la publication des listes exhaustive de PE et des PPE. -Rédiger un memo sur les pratiques généralisées de la corruption -Identifier les journalistes à former sur la question pour relayer le message de la SC sur la pratique de la corruption dans le secteur extractif et créer un réseau. - Mener des actions concertées avec l'Association des Parlementaires Africains sur la Lutte contre la Corruption (APNAC). -Elaborer et adopter une stratégie commune de la lutte contre la corruption dans le secteur extractif. 	
Objectif spécifique 8 : Réduire les couts pour mise en œuvre efficiente et rationnelle processus ITIE-RDC					
08	Axe 8 : Gouvernance du processus ITIE-RDC	<ul style="list-style-type: none"> - L'audit technique et organisationnel du Secrétariat technique réalisé et la restructuration effective en parfaite adéquation entre les objectifs, les besoins du fonctionnement et la disponibilité des ressources. - Les réformes sur concernant les EPE urs amorcées depuis 2016 finalisées. - Le contrôle du Secrétariat ITIE est renforcé. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire aboutir les réformes en cours, notamment le travail de la commission de contrôle amorcé depuis 2016. - Faire élaborer et adopter le texte de désignation et remplacement des membres du Collège des entreprises au Ckk E est adopté. 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire inscrire la réforme du Secrétariat parmi les priorités de l'agenda du Comité Exécutif en vue de l'adoption d'une feuille de route actualisée de finalisation des travaux, le cas échéant recrute un cabinet quant à ce. 	

		<ul style="list-style-type: none"> - Les textes réglementaires portant création et fonctionnement ITIE en RDC révisés et adaptés à la Norme 2019. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mener le plaidoyer pour la signature et promulgation du Décret régissant le CN ITIE-RDC - Elaborer et adopter le Manuel de procédure de gestion du CN ITIE-RDC. 	<ul style="list-style-type: none"> - Demander au CE d'instruire, accorder un délai à chaque PP prenante de déposer le texte organisant la désignation et le remplacement de ces délégués au GMP conformément à l'exigence de la norme. - Procéder à la publication des textes précités au site de l'ITIE. - Faire le suivi de la réponse à la lettre adressée au Premier Ministre par le Centre Carter pour la signature du degré portant organisation de l'ITIE. - Proposer le draft du manuel de procédure. - Exiger l'opérationnalité de la commission chargée du suivi de la mise en œuvre des recommandations de l'audit du secrétariat de l'audit La SC devra désigner ses membres. 	
--	--	--	--	--	--